



AVIS AU PUBLIC

Commune de ROISSY EN BRIE

**ENQUETE PUBLIQUE POUR LE TRANSFERT ET LE CLASSEMENT DANS LE
DOMAINE PUBLIC DES VOIRIES ET ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT DU
QUARTIER DES TONNELLES, DE LA RUE DE WATTRIPONT, DU QUARTIER DES 50
ARPENTS**

En application de l'arrêté municipal n° 43/17 en date du 8 mars 2017, il sera procédé à une enquête publique portant sur le transfert et le classement d'office dans le domaine public des voiries et espaces d'accompagnement des voies du quartier des Tonnelles, de la rue de Wattripont et du quartier des 50 Arpents (2^{ème} tranche).

Monsieur MARJOLET est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur. Il siègera en Mairie de ROISSY EN BRIE, aux Services Techniques, 36, rue de Wattripont, où toutes observations doivent lui être adressées.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés aux Services Techniques, pendant 15 jours consécutifs et mis à la disposition du public du 18 Avril au 4 Mai 2017 inclus, sauf les dimanches et jours fériés, chaque semaine du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public aux Services Techniques aux dates et horaires suivants, Mardi 18 Avril 2017 de 9 h à 12 h, Jeudi 27 Avril 2017 de 14 h à 17 h et Jeudi 4 Mai 2017 de 14 h à 17 h.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui le transmettra au Maire dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

Copie du rapport et des conclusions motivées seront communiqués au Préfet de Seine et Marne et au Président du tribunal administratif de MELUN.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie, aux Services Techniques.

Le Maire.